

---

# **COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS**

## **POLITIQUE 15 - INNOVATION, ATTRACTIVITÉ, EUROPE**

### **15-1 CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT SUR LE VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

L'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche publique est un marqueur fort de l'Ille-et-Vilaine. Son développement fait l'objet d'un soutien historique du Département dans le cadre, notamment, du contrat de projet Etat-Région.

A l'occasion de la nouvelle génération de contractualisation entre l'Etat et les collectivités bretonnes, il est proposé d'approuver les orientations et les engagements du Département en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche en Ille-et-Vilaine pour la période 2021-2027.

#### **I- LE CONTEXTE: UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE VOLONTARISTE EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE EN ILLE-ET-VILAINE**

Le dynamisme de l'enseignement supérieur et de la recherche est incontestablement une force en Ille-et-Vilaine : plus de 70 000 étudiant.es, chaque année plus nombreux.euses, une offre de formation complète avec 2 universités, une dizaine d'écoles d'ingénieurs, diverses écoles spécialisées et plus de 35 établissements proposant des BTS à travers le territoire, près de 80 laboratoires de recherche publique et 6000 chercheur.euses en activité.

Le Département a fait le choix ces dernières années de continuer à soutenir ce levier de développement et d'attractivité, tout en s'adaptant à l'évolution de la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivité :

- en continuant à apporter un soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. 8 programmes immobiliers ont ainsi été soutenus ainsi que 29 opérations d'équipements ou de construction pour des projets de recherche, pour un montant de subvention cumulé de 12,7 millions d'euros ;

- en formalisant une feuille de route stratégique, à travers l'adoption d'un Schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche en novembre 2018, qui entend à la fois conforter notre engagement financier envers les établissements dans le cadre du CPER, développer les partenariats avec ces établissements dans nos champs de compétence, et plus globalement faciliter les initiatives concourant à un développement équilibré de l'enseignement supérieur et de la recherche en Ille-et-Vilaine.

Le scénario cible retenu dans le cadre de la démarche prospective Ille-et-Vilaine 2035 a pleinement confirmé cette approche en mettant l'accent sur les enjeux de diffusion des fonctions métropolitaines - parmi lesquelles l'enseignement supérieur et la recherche - vers les villes moyennes ainsi que le partenariat avec ce secteur pour expérimenter et innover en Ille-et-Vilaine.

---

## **II- UN NOUVEAU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION POUR LA PERIODE 2021-2027, ETROITEMENT LIE AU PLAN DE RELANCE**

Les services de l'Etat en Bretagne et la Région ont engagé dès 2019 la préparation du nouveau Contrat de plan Etat-Région (CPER) pour la période 2021-2027, volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI). Une première phase de concertation, mobilisant les établissements bretons et les collectivités parties prenantes au CPER s'est alors enclenchée pour aboutir à un premier recensement des projets potentiellement éligibles début 2020.

En Bretagne, conformément à l'accord régional de relance conclu fin décembre 2020 entre l'Etat et la Région, 57,5 M€ de crédits France Relance ont ainsi été fléchés vers les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (dont 47,6 M€ en Ille-et-Vilaine) et 15,5 M€ de crédits européens React UE (dont 1 M€ en Ille-et-Vilaine), pour des travaux en faveur de la performance énergétique du parc immobilier. Les opérations bénéficiant de crédits France Relance ou de fonds européens React EU, initialement proposées au CPER, bénéficieront d'un taux de financement de 100 %. Elles restent formellement intégrées au CPER mais sont isolées dans la mesure où elles n'appellent pas de cofinancements des collectivités locales. Dans ce contexte, la maquette détaillée du CPER a pu être stabilisée au premier semestre 2021. LE CPER est formellement signé par l'Etat et la Région, les autres cofinanceurs étant appelés à signer d'ici fin 2021 les conventions de site qui déclineront plus en détail le contrat.

## **III- LES PROJETS RETENUS AU CPER 2021-2027 – VOLET ESRI, EN ILLE-ET-VILAINE**

### **a. Les projets immobiliers**

Il s'agit d'opérations de rénovation énergétique et thermique du bâti et d'amélioration des conditions d'enseignement, d'études et de vie étudiante. 27 projets ont ainsi été retenus en Ille-et-Vilaine, pour un coût cumulé de 127,5 M€. 10 établissements distincts portent ces opérations :

Sur la métropole rennaise :

- L'Institut Mines Télécom Atlantique (IMT Atlantique), Agrocampus Ouest, l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR), l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), les Universités de Rennes 1 et Rennes 2, pour des opérations de rénovation, pour partie liées à des programmes de recherche ou à la modernisation de bibliothèques universitaires (« learning centers »).

- Le CROUS pour plusieurs opérations portant sur des résidences et restaurants universitaires.

- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) pour une étude préalable à un projet d'extension.

En dehors de la métropole rennaise :

- Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), pour une opération d'extension du CRESCO (Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers) de Dinard.

- Le CROUS, pour la construction d'un nouvel espace étudiant sur le campus de Saint-Malo comprenant un restaurant universitaire et un learning center.

### **b. Les programmes de recherche**

Le CPER flèche le soutien à l'acquisition d'équipements scientifiques de pointe, dans le cadre de « méta-projets » constitués sur les thématiques de spécialisation et d'expertise bretonnes, dans une logique de coordination et de mutualisation des forces de recherche.

---

Sur les 22 projets retenus au plan régional, 15 impliquent (intégralement ou pour partie) des laboratoires breilliens. On peut citer par exemple :

- le projet Mat&Trans, associant l'Université de Rennes 1, l'INSA et l'ENSCR autour du développement de matériaux durables, limitant l'empreinte écologique et présentant une meilleure efficacité énergétique ;

- le projet Trans-Agri qui mobilise Agrocampus Ouest et INRAE sur la problématique des transitions écologiques, numériques, environnementales et sociales des modèles agricoles et agroalimentaires ;

- le projet GLAZ, réunissant l'INRAE et les Universités de Rennes 1 et Rennes 2 dans l'objectif de détecter, anticiper et accompagner les transitions socio-environnementales que les écosystèmes terrestres et côtiers vont connaître dans les décennies à venir.

En complément, un volet « Innovation » vient soutenir les centres d'innovation technologique ainsi que des actions de transfert d'innovation et d'entrepreneuriat étudiant.

#### **IV- L'ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Dans la continuité du CPER précédent et en cohérence avec le Schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Département d'Ille-et-Vilaine est appelé à renouveler son engagement dans le nouveau Contrat de Plan, après un temps de concertation spécifique avec la Métropole rennaise et la Région Bretagne. Le financement des collectivités locales a été réparti, sauf exceptions, selon la clé appliquée lors des générations de contrats précédentes à savoir : Région 50 %, Département 25 %, Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération 25 % (pour les opérations sur leur territoire).

La contribution départementale est proposée selon les principes suivants :

- Sur le volet Immobilier : un co-financement du Département à hauteur de 9,5 M€, bénéficiant à 18 opérations. La collectivité soutiendrait ainsi la majorité des opérations de réhabilitation retenues au CPER sur le territoire rennais, ainsi que l'opération du CROUS sur Saint-Malo et celle du CRESCO de Dinard. Elle n'interviendrait toutefois pas sur les projets immobiliers du CROUS sur la métropole rennaise ni sur quelques opérations portées par l'Université de Rennes 1 sur le campus de Beaulieu, de manière à rester dans une enveloppe comparable avec le contrat en cours et privilégier le financement des locaux d'enseignement.

- Sur le volet Recherche : une contribution départementale à l'ensemble des méta-projets impliquant des établissements breilliens, à la même hauteur que la Métropole, soit 4,6 M€. Il y serait inclus exceptionnellement un apport en fonctionnement de 167 K€ pour le méta-projet GLAZ, au bénéfice de l'Université de Rennes 2 et de la Maison des Sciences Humaines de Bretagne (MSHB), pour qui les besoins en fonctionnement priment sur l'investissement. Ce projet comporte une dimension intéressante autour de l'innovation sociale que le Département a particulièrement vocation à soutenir.

- Sur le volet Innovation : le Département ne se positionne plus parmi les cofinanceurs. En effet, les financements maintenus sur le CPER 2015/2020 (150 K€ en fonctionnement) devaient permettre la consolidation de plates-formes d'innovation mais n'avaient pas vocation à être pérennisés sur le long terme dans le contexte de la loi NOTRe, qui a supprimé la compétence des Départements en matière de soutien direct ou indirect à l'économie. A ce stade, il s'agirait ainsi de concentrer les crédits CPER sur les volets Immobilier et Recherche, les modalités d'intervention du Département en faveur de l'innovation étant réorientées depuis plusieurs années déjà vers les autres politiques départementales et le soutien à l'innovation publique, plutôt que vers l'innovation dans la sphère économique. Le montant apporté jusque-là sur le volet Innovation est ainsi globalement reporté sur le méta-projet GLAZ, comme indiqué ci-dessus.

---

Sur cette base, la contribution du Département d'Ille-et-Vilaine au volet ESRI du CPER 2021-2027 s'élèverait donc à 14,1 M€ (contre 12,7 M€ sur le CPER 2015-2020). Lors de la session de février 2021, la reconduction d'un budget pluriannuel équivalent à celui déployé sur le CPER 2015-2020, à hauteur de 13 M€, avait déjà été confirmée. Plusieurs opérations finalement retenues au CPER sont venues s'ajouter ensuite à la maquette ; c'est le cas notamment du projet d'extension du CRESCO. L'ajustement de l'autorisation de programme est proposé dans le cadre de la décision modificative à l'ordre du jour de cette même séance.

**Synthèse :**

***Conformément au Schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui vise notamment à soutenir les établissements breilliens et à favoriser un développement équilibré de ce secteur en Ille-et-Vilaine, le Département renouvelle son engagement en faveur du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2021-2027, à hauteur de 9 584 488 M€ pour les projets immobiliers et 4 637 000 M€ pour les équipements et programmes de recherche (dont 167 000 € en fonctionnement).***

**En conclusion, je vous propose :**

- d'approuver les orientations et projets retenus dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, volet Enseignement Supérieur et Recherche, et les tableaux financiers correspondants, joints en annexe ;***
- d'augmenter l'autorisation de programme 2021 ESRI047 à hauteur de 1 055 487 € ;***
- de prévoir que la Commission permanente interviendra dans le cadre de sa délégation pour la mise en œuvre des financements départementaux, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 ;***
- d'autoriser le Président à signer les conventions d'application et tout document relatif à la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat région 2021-2027.***

LE PRESIDENT  
**Jean-Luc CHENUT**